

**Plan de conservation du site patrimonial de Beauport:
quelques points à ne pas oublier**

Gaston Laberge, citoyen
Québec [Beauport], 14 novembre 2014

Après lecture du Plan de conservation du site patrimonial de Beauport (projet pour consultation), il s'avère que la section sur le cadre bâti, dans le chapitre 3 (présentation du site patrimonial), est silencieuse sur certains points:

- au contraire de l'implantation oblique (en dents de scie), les bâtiments dont la façade est orientée vers le fleuve plutôt que la rue ne sont pas mentionnés;
- les constructions qui ne sont pas des bâtiments sont absentes;
- certains types de bâtiments secondaires ne sont pas traités.

En conséquence, rien ne concerne ces points dans le chapitre sur les orientations. L'objectif de mon intervention vise donc à ce que ces lacunes soient comblées.

1- Orientation particulière de certaines façades

Les maisons portant les numéros 5, 7, 15, 18, 20, 23 et 40 à 44 de la rue Saint-Jules, de même que 28 et 32-34 de la rue Seigneuriale ont leur façade principale dirigée vers le fleuve (sud) plutôt que vers la rue. Sur l'avenue des Cascades, il en est de même pour les numéros 62 à 66, 70 et 74-76, alors que la rue est pourtant au nord. Toutes sont situées dans le bourg du Fargy.

Les raisons de cette particularité importent peu. Il s'agit plutôt d'en viser la protection et pour cela la vigilance s'impose.

En effet, peu avant l'agrandissement du site en 1985, un permis de construction fut émis par la Ville de Beauport, autorisant le propriétaire du 9 et 11 rue Saint-Jules à faire de nouvelles fondations. Cette vieille maison, dont la façade principale était dirigée vers le sud (fleuve), a pu ainsi être tournée et sa façade est désormais dirigée vers l'est (rue).

D'une part, ce genre d'erreur ne doit pas être répété. D'autre part, pourquoi de nouvelles maisons n'auraient-elles pas cette caractéristique elles aussi, du moins dans certaines zones?

Il est possible que les règlements municipaux imposaient une façade dirigée vers la rue et que le projet de nouvelles fondations emportait la perte des «droits acquis» à l'implantation ancienne. Si ces règles sont toujours d'actualité, le site patrimonial devrait de surcroît faire l'objet d'une norme particulière. La collaboration de la Ville s'impose, bien sûr.

J'ouvre maintenant une parenthèse, car il y a aussi, hors du site, de vieilles maisons avec façade vers le sud (plutôt que la rue) le long d'anciens chemins. Et on ne peut pas dire qu'à leur origine, ces maisons étaient «*en retrait du chemin Royal*» (ce que furent jadis les maisons situées à 2240 avenue de Lisieux et 2408 avenue Saint-David). Par exemple, il y a :

- dans le quartier Giffard, l'avenue du Vieux-Moulin (2106, 2116, 2135, 2165, 2220-2224, 2275 et 2385);
- dans le quartier Courville, la côte de Courville (34, 40-42 et 50);
- dans le quartier Sainte-Thérèse, la rue Bertrand (187) et le boulevard Raymond (1215-1217; avant l'ouverture du boulevard cette maison était n'était accessible que par la rue Bertrand).

Cette caractéristique concerne également plusieurs maisons sur les plus vieilles rues du quartier Montmorency, mais qui ne sont pas aussi anciennes que les voies publiques ci-dessus.

Dans la mesure où la Ville de Québec est capable d'initiative en matière de protection du patrimoine, il serait souhaitable qu'elle soit sensibilisée sur ce point et encouragée à protéger cette caractéristique, hors du site. Fin de la parenthèse.

2- Constructions qui ne sont pas des bâtiments

Lors de la séance d'information (28 octobre), la question des croix de chemin a été posée et, de fait, ces constructions ne sont pas traitées dans le plan de conservation alors qu'il en existe au moins deux dans le site. Cette lacune laisse entrevoir que d'autres constructions pourraient aussi avoir été oubliées, ce qui ne doit pas se répéter dans le document final.

Pour ma part, j'attire l'attention du Conseil sur les vestiges d'un barrage sur la rivière Beauport, juste au nord de l'avenue Royale. En effet, les conséquences récentes de travaux anciens compromettent la survie de ces vestiges pourtant intéressants.

Je relate les faits. L'aménagement initial est montré sur un plan de John Adams et J.B. Larue daté de 1823. Les eaux du réservoir ont servi aux industries qui ont successivement existé dans le voisinage au 19^e siècle. Le déversoir se situait à l'extrémité sud-ouest du mur, c'est-à-dire à l'ouest de la chute actuelle. Cette dernière fut créée par le percement du mur au début des années 1960, afin de résoudre l'érosion subie par la propriété 351-353 avenue Royale, qui faisait directement face à la chute antérieure.

Avec le temps, l'érosion s'est toutefois attaquée aux fondations du barrage. Présentement, des barrières de sécurité interdisent l'accès au site, dans l'attente apparente que l'effondrement du mur mette fin au problème à moindre coût.

Je m'abstiens de suggérer des travaux précis. Le document final devrait toutefois inclure des orientations visant à éviter la disparition totale de ces vestiges. En effet, ils sont le dernier témoin du passé industriel des environs, ce qui est d'ailleurs exposé sur un panneau d'interprétation à proximité.

3- Certains types de bâtiments secondaires

Même si les caractéristiques du cadre bâti (pp. 62 et 63) énumèrent quelques types de bâtiments secondaires domestiques (granges, garages, hangars, remises et ateliers), les orientations ne s'expriment que sur un seul de ces types, les garages (voir 4.2.4.3.4). Au minimum, le plan de conservation devrait esquisser une attitude à privilégier advenant un projet pour démolir ou transformer un bâtiment secondaire visible de la rue, peu importe son type.

En effet, certains de ces bâtiments participent au cachet du site et méritent considération, alors que le passé en cette matière ne rassure guère. Depuis 1985, deux des rares granges encore présentes dans le site patrimonial ont été démolies, l'une à 631 avenue Royale (pour agrandir un stationnement commercial), l'autre derrière le 969 avenue Royale (pour faciliter un nouveau lotissement résidentiel). En plus des deux mentionnées au rapport (page 62), il en reste une à 60 rue Saint-Jules.

D'autre part, là où le périmètre du site s'écarte de la rue Saint-Jules, à son coin sud-ouest avec l'avenue des Cascades, c'était originellement pour englober le seul caveau à légumes du site (*en pierres, et bien visible de la rue Saint-Jules*), de même qu'un kiosque, tous deux situés sur le terrain de l'école François-Bourrin. Le caveau à légumes a été démoli pour raisons de sécurité au cours des années 1990, alors qu'une autre solution tout aussi facile et peu coûteuse aurait été possible. Il reste le kiosque, d'un style assez particulier, et le Conseil devrait s'exprimer sur le sort à lui réserver.